

2 cautions bancaires pour le meme appartement....

Par salimsss, le 18/02/2008 à 13:50

Bonjour,

Le propriétaire de l'appartement que je loue à exiger lors de la signature du bail une caution bancaire de six mois. Comme mon grand pere était présent en France c'est sur ses fonds qu'a été effectuéé cette caution. Plus tard (5 mois après) Mon grand père a voulu récupérer son argent, sur les conseils de ma conseillère et avec les fonds de mon père j'ai donc instaurer une nouvelle caution bancaire en prévenant le propriétaire qui n'y voyait pas d'inconvénient (accord oral). Lorsque la deuxième caution a été effectuée e que j'ai demandé au propriétaire de libérer la première caution il n a pas voulu (il est vieux et malade et se trouve à l'étranger, mais il est de nationalité francaise). Je me trouuve maintenant avec deux cautions pour lememe appartement et le propriétaire ne veut libérer aucune des deux, et la banque me dit que sans le propriétaire rien ne peut etre fait. Que dois je faire??? Il est inutile de vous préciser que mon grand pere et mon pere m 'apelle chaque jour pourme harceler....

Merci pour votre aide